

Procès-verbal de la séance **extraordinaire** du conseil d'Agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel dûment convoquée et tenue le lundi 16 décembre 2024 à 18 h 30.

Sous la présidence de monsieur Gilles Boucher, maire de la municipalité centrale Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson et en présence de la trésorière, madame Lise Lavigne et de la greffière, madame Judith Saint-Louis, étaient présents et formant quorum, les conseillers suivants : monsieur Raymond Saint-Aubin, madame Joan Raymond, monsieur Michaël Vangansbeck, monsieur Daniel Beaudoin, madame Johanne Lepage, monsieur Alexandre Morin et monsieur Frank Pappas.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture et constatation du quorum.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Étude et adoption du programme triennal d'immobilisations (PTI) de l'Agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel pour les années 2025, 2026 et 2027.
4. Dépôt et adoption du budget 2025.
5. Période de questions portant exclusivement sur les prévisions budgétaires 2025 et le programme triennal d'immobilisations 2025, 2026 et 2027.
6. Clôture et levée de la séance.

1. OUVERTURE ET CONSTATATION DU QUORUM.

Le président, monsieur Gilles Boucher, souhaite la bienvenue aux membres et constate le quorum complet à 8 membres.

AG-1307-12-2024

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

ATTENDU que les membres du conseil ont tous reçu un projet d'ordre du jour joint à la convocation à la présente séance extraordinaire du conseil d'agglomération ;

ATTENDU que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Gilles Boucher et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et ADOPTÉ ce qui suit :

QUE l'ordre du jour soit et est approuvé tel que présenté.

AG-1308-12-2024

3. ÉTUDE ET ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS DE L'AGGLOMÉRATION DE SAINTE-MARGUERITE-ESTÉREL POUR LES ANNÉES 2025, 2026 ET 2027.

ATTENDU l'étude du programme triennal d'immobilisations (PTI) pour les années 2025, 2026 et 2027 de l'Agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel et sa présentation par la trésorière, madame Lise Lavigne ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Gilles Boucher et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et ADOPTÉ ce qui suit :

QUE le programme triennal d'immobilisations pour les années 2025, 2026 et 2027 aux montants respectifs de 1 771 942 \$ pour 2025, 520 830 \$ pour 2026 et 19 825 \$ pour 2027 totalisant 2 312 597 \$ soit adopté.

AG-1309-12-2024

4. DÉPÔT ET ADOPTION DU BUDGET 2025.

Le président, monsieur Gilles Boucher, procède à l'ouverture de la présentation du budget. Il invite ensuite la trésorière, madame Lise Lavigne, à procéder à la présentation télévisuelle de la répartition du budget par services et des variations du budget entre 2024 et 2025.

Un document explicatif de soutien avec tableaux graphiques et chiffriers par services est montré à l'écran et sera accessible dès que possible sur le site Internet pour les prévisions budgétaires et le programme triennal des immobilisations 2025, 2026 et 2027.

Les quotes-parts 2025 sont réparties comme suit : 1 403 861 \$ pour Sainte Marguerite-du-Lac-Masson et 948 438 \$ pour Estérel.

ATTENDU l'étude et la présentation des prévisions budgétaires 2025 de l'Agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Gilles Boucher et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et ADOPTÉ ce qui suit :

QUE les prévisions budgétaires 2025 au montant de 2 352 299 \$ soient adoptées et que les quotes-parts découlant des règlements adoptés suivant l'entente de principe intervenue le 28 décembre 2007 soient établies pour les municipalités liées.

QUE ces prévisions budgétaires 2025 soient transmises à la ministre des Affaires municipales, madame Andrée Laforest, dans les soixante (60) jours de leur adoption conformément aux prescriptions de la *Loi sur les cités et villes*.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT EXCLUSIVEMENT SUR LES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2025 ET LE PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2025, 2026 ET 2027.

En vertu des dispositions de l'article 474.2 de la *Loi sur les cités et villes*, les questions portent exclusivement sur le programme triennal d'immobilisations (PTI) 2025-2026-2027 et le budget 2025.

AG-1310-12-2024

6. LEVÉE DE LA SÉANCE

Étant 18 h 37, l'ordre du jour étant épuisé, IL EST PROPOSÉ par monsieur Gilles Boucher et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et ADOPTÉ de clore et de lever la séance.

(signé)

Monsieur Gilles Boucher
Président

/jsl

(signé)

Madame Judith Saint-Louis
Greffière